

*SUR DES INTRODUCTIONS IMPRUDENTES
D'ANIMAUX AUX MASCAREIGNES
ET A MADAGASCAR*

Par RAYMOND DECARY.

Associé du Muséum.

On sait combien les introductions volontaires d'animaux ou de végétaux risquent, quand elles ne sont pas faites à bon escient, de provoquer la rupture des équilibres de la nature. Madagascar et surtout les îles Mascareignes (îles Maurice et de la Réunion) offrent des exemples de méfaits résultant d'acclimations animales qui, sans avoir donné, comme dans certains autres pays, des résultats catastrophiques, ne s'en sont pas moins révélées plus nuisibles qu'utiles. Les études de J. BERLIOZ notamment¹, ont montré pour la Réunion et l'ensemble des Mascareignes la forte proportion d'oiseaux introduits. Il semble qu'on puisse reconnaître, pour l'avifaune de ces îles, comme trois strates successives : la faune ancienne, dont les formes sont maintenant détruites, une faune endémique subsistant aujourd'hui, la faune actuelle composée d'un mélange d'endémiques avec un pourcentage étonnamment fort d'espèces introduites par l'homme et dont certaines s'avèrent plus ou moins nuisibles.

Déjà l'astronome LE GENTIL, qui séjourna à l'île de France en 1770, mentionnait « les oiseaux » parmi les « fléaux » du pays. Il écrivait : « Les oiseaux y sont aussi très nombreux ; c'est une espèce de *tarin*, grand destructeur ; il vient du Cap de Bonne Espérance d'où on l'a apporté, dans la dernière guerre, à l'île de France, par curiosité et pour faire des présents aux dames (quoique cet oiseau, qui est une espèce de scrin, jaune et gris, n'ait rien de curieux), mais c'est un des plus funestes présents qu'on ait faits à l'île ; on y en a aussi apporté de Java et de Chine, connus sous le nom de *calfats* et de *moineaux de Chine*. Ces oiseaux avoient multiplié, en 1765, à un point incroyable ; ils tombaient par bandes de deux à trois cents sur un champ d'avoine ou de blé, et l'avoient en peu de temps abimé sans ressource »².

Le premier de ces oiseaux est le *Serinus mozambicus* Mull., qui vit par petites bandes de six à douze individus et est également naturalisé à Bourbon. S'il est apprécié comme oiseau d'ornement et comme chan-

1. Jacques BERLIOZ, « Oiseaux de la Réunion, » *Faune de l'Empire français*, Paris, 1946.

2. LE GENTIL, *Voyage dans les mers de l'Inde à l'occasion du passage de Vénus sur le disque du soleil*, 1781, t. II, p. 676.

teur, c'est par contre un grand destructeur de céréales, et il serait devenu dangereux en cas de développement de ces cultures dans ces îles.

Le Calfat ou *Padda oryzivora* Lin. a été introduit de l'Inde à Bourbon et Maurice ; c'est aussi un ennemi des céréales, mais qui ne s'est pas beaucoup multiplié. POLLEN a signalé autrefois qu'il en avait vu des nids dans la façade de l'Hôtel de ville de Saint Denis, au voisinage de ceux du moineau domestique, *Passer domesticus* Lin., lui aussi introduit et devenu assez commun. Le Calfat ne s'est pas maintenu ; il est possible qu'il ait disparu lors des mesures de destructions systématiques relatives plus loin.

Une troisième espèce venue aux Mascareignes comme oiseau de volière et qui se révéla nuisible est le *Serinus canicollis* Swains. ou Serin du Cap, originaire de l'Afrique du Sud, et qui ne se rencontre plus qu'à Bourbon ; il vivait également autrefois aussi à Maurice, mais en a disparu à la suite du cyclône de 1892. Ce Passereau, connu sous le nom de Moutardier, en raison des graines de moutarde sauvage dont il est friand, est commun jusqu'à l'altitude de 800 mètres ; son chant est court mais agréable. Un peu plus petit que le Verdier d'Europe, il se rapproche du serin domestique. C'est un terrible ennemi de l'agriculture et surtout des céréales ; on a signalé autrefois, à la plaine des Palmistes, un champ de blé dont pas un épi n'avait échappé à ce pillard¹.

Originaire également d'Afrique australe, le *Ploceus spilonotus* Vigors, de la Réunion et de Maurice, et dont l'introduction ne remonterait guère qu'au début de ce siècle, est aussi un dangereux granivore vivant en colonies nombreuses, aux nids caractéristiques. En 1951, des primes étaient accordées pour sa destruction².

L'*Acridotheres tristis* Lin., Martin triste ou Merle des Philippines fut introduit à la Réunion en 1755, de la côte de Coromandel, par le gouverneur DESFORGES-BOUCHER et l'intendant POIVRE, dans le but de détruire les sauterelles que l'on regardait alors elles-mêmes comme importées de Madagascar. MAILLARD le considérait comme « le sauveur de l'agriculture »³. Mais il fallut, en fait, deux introductions successives, beaucoup d'habitants, voyant ces nouveaux oiseaux fouiller les terres retournées, ayant cru d'abord qu'ils s'attaquaient aux semences et les ayant détruits⁴.

Une première importation de la Réunion à Madagascar eut lieu vers la fin du XVIII^e siècle ; puis, sur le conseil d'Alfred GRANDIDIER, une nouvelle introduction fut opérée vers 1875 sur la côte orientale de la Grande Ile, en vue de la lutte contre les sauterelles et autres insectes. En 1885, l'oiseau était devenu commun entre Tamatave et la Pointe à Larrée ; son aire s'étend aujourd'hui de Maroantsetra au nord jusqu'à Farafangana au sud. Mais il ne monte pas vers l'intérieur qui subit surtout les ravages des acridiens ; en altitude, il ne semble pas dépasser

1. A. ROUSSIN, *Album de l'île de la Réunion*. Saint Denis, 1883, t. IV, p. 171.

2. Ph. MILON, « Notes sur l'avifaune actuelle de l'île de la Réunion ». *La Terre et la Vie*, 1951, n^o 3, p. 145.

3. MAILLARD, *Notes sur l'île de la Réunion*. Paris, 1863, t. I, p. 174.

4. L'espèce existe aussi à Maurice et aux Seychelles.

une centaine de mètres, et l'endroit le plus élevé où il a été observé est la localité de Mouneyres, à l'altitude de 76 mètres¹.

Finalement, le but poursuivi a en grande partie échoué. Ajoutons que le Martin se nourrit non seulement d'insectes, mais aussi de baies, de fruits mûrs, raisin, dattes, letchis, et qu'il s'attaque même parfois aux jeunes nichées d'oiseaux.

Quant au *Foudia madagascariensis* Lin., véritable calamité pour les rizières malgaches, connu aussi sous le nom de Cardinal, et répandu également aux Mascareignes, il semble difficile de préciser si son introduction dans ces dernières îles résulte du fait de l'homme.

Le danger que représentaient les apports inopportuns d'oiseaux fut reconnu de bonne heure, et dès l'année 1771, une sage ordonnance obligeait les habitants à fournir par an un certain nombre de têtes d'oiseaux nuisibles (et aussi de queues de rats); elle prévoyait que le nombre d'animaux à détruire par chaque habitant était proportionné au nombre de ses esclaves, lesquels auraient à se livrer à la chasse².

Elle fut plus tard confirmée et développée par l'ordonnance du 9 décembre 1820³. Le nouveau texte interdisait l'introduction dans la colonie de toute espèce d'oiseau destructeur de graines. Tout oiseau de cette nature, conservé en cage, devait être tué. L'article 3 précisait : « Les oiseaux dont la destruction est ordonnée sont principalement les calfats, les cardinaux, les tarins, les bengalis, et en général tous ceux que la configuration de leur bec désigne comme se nourrissant de graines ». Il était payé « 5 centimes ou 2 sous du pays » pour deux têtes ou œufs d'oiseaux (ou pour deux queues de rats). Les maires étaient chargés de tenir la comptabilité nécessaire.

Étaient par contre expressément exclus de ces dispositions les martins, les tourterelles et les tec-tec (*Saxicola torquata* Lin.) qui n'étaient pas reconnus comme granivores.

Ces quelques faits mettent l'accent sur la prudence indispensable aux introductions de ce genre; les groupements naturels sont en équilibre et des opérations faites sans méthode ni compétence risquent de conduire à l'opposé du but poursuivi.

Ces introductions irraisonnées ne concernent d'ailleurs pas uniquement les oiseaux. Les deux exemples suivants, relatifs, eux aussi, aux Mascareignes et à Madagascar, s'appliquent aux Batraciens.

Bufo melanostictus Schu. Cet animal, dont la répartition normale

1. Ph. MILON, « Sur la distribution du Martin à Madagascar ». *Le Naturaliste malgache*, t. III, 1951, p. 67.

2. Il est intéressant de noter que, exactement cent ans auparavant, le 5 mai 1671, l'amiral DE LA HAYE s'efforçait de protéger les débris encore existant de l'ancienne faune locale. Ayant réuni les habitants, « il leur défendit la chasse, afin de mieux vaquer au labourage et semailles, pour fuir l'oisiveté ». Il se montra à ce sujet d'une rigueur extrême. SOUCIU DE RENNEFORT écrit : « Trois Français y ayant été pris, il les fit tirer au billet; un gentilhomme sur qui le sort tomba, fut attaché à un arbre, et les fuseliers, sur l'ordre de M. DE LA HAYE, ayant tiré leurs coups en l'air pour lui donner seulement la peur, il fut trouvé fort malade quand on le détacha sans avoir été frappé, et mourut peu de temps après » (*Histoire des Indes orientales*, Paris, 1688, p. 384). Voir aussi sur le même sujet : H. FROIDEVAUX, « Textes historiques inédits ou peu connus relatifs aux Tortues de terre de l'île Bourbon ». *Bull. Mus. Hist. nat.*, 1899, n° 5, p. 214.

3. DELABARRE DE NANTEUIL. *Législation de l'île Bourbon*. Paris, 1844, t. I, p. 40.

s'étend du sud de la Chine à l'Inde et à l'Indonésie, a été introduit à l'île Maurice où il a été signalé par MERTENS en 1934¹. En 1937, je le retrouvais à Saint Denis de la Réunion, où il vit en quantités considérables dans les fossés à eau courante qui sillonnent la ville. Sans doute y fut-il apporté volontairement dans un but de destruction d'insectes, mais il est devenu sinon nuisible, du moins tout à fait désagréable par suite des concerts bruyants auxquels il se livre la nuit. Son introduction à Madagascar n'est nullement souhaitable.

Rana tigrina Daudin. Autre Batracien, récemment signalé par J. GUIBÉ dans la région de Majunga². Il s'agit d'une espèce répandue dans toute l'Asie méridionale et dont le corps peut atteindre 16 centimètre de long. Cette bête très vorace s'attaque aussi bien aux poissons qu'aux lézards et même aux petits oiseaux. Son cri est très bruyant. Elle a certainement été amenée sur un boutre venu de l'Inde, et l'on peut craindre que, à l'égal du erapaud de Saint Denis, elle ne devienne fort désagréable si elle se multiplie exagérément.

1. MERTENS. *Zoologica ; Die Insel-Reptilien*. Stuttgart, 1934.

2. J. GUIBÉ. « Au sujet de l'introduction de *Rana tigrina tigrina* à Madagascar ». *Le Naturaliste malgache*, t. V, 1953, p. 141.